

République Française
Département du Loiret



Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 8 Février 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 8 Février 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	26	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 15/02/2022
Et
Publication du : 15/02/2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/02/2022.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, Mme LECONTE Catherine, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, Mme LEQUER Fanny, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme PASQUET Christine à Mme GANNAT Fanny, M. MAHÉ Bernard à M. DEPOND Jean-Michel

A été nommé(e)secrétaire : Mme LEQUER Fanny

2022-13 – INSTAURATION D'UN DROIT DE PLACE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Conformément à l'article L.2125-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance (...) »,

Considérant qu'il n'existe pas de tarifs de droits de place actuellement,

Considérant que la commune de Villemandeur envisage la création d'un marché mensuel,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs ci-après,

Droits d'occupation du domaine public		
MARCHÉS		
Commerçants non sédentaires	ml/jour	2,00 €
COMMERCES SEDENTAIRES		
Terrasse ouverte	m ² /an	8,00 €
Terrasse fermée	m ² /an	12,00 €
Etalage sur trottoir	m ² /an	6,00 €
AUTRES		
Fêtes diverses, spectacles de curiosités, saltimbanques, forains	m ² /jour	0,50 €
Commerçants non sédentaires	m ² /jour	3,00 €
	m ² /an	6,00 €
Brocante	ml/jour	3,00 €

Vu l'avis de la commission Financière et Ressources Humaines du 20 janvier 2022,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les droits de place ci-dessus énoncés.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/02/2022
Le Maire,

Denise SERRANO